



VIVRE ENSEMBLE
À SAMOËNS

Vie municipale et vie locale

Trait d'union

NEWSLETTER

Septembre 2021

n° 74

• Vie locale

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE

Dissolution du SIVOM de Taninges : suite à la loi "Mobilité", les compétences portées par le SIVOM relèvent à présent de la communauté de communes des Montagnes du Giffre, notamment l'organisation des transports scolaires.

Enfouissement des réseaux secs au secteur Villard : Lancement d'un programme de mise en souterrain des lignes électriques et téléphoniques sur le secteur du villard.

Validation d'un programme d'entretien et d'amélioration énergétique et environnementale de l'éclairage public : 100 000 € seront consacrés chaque année, sur le budget communal.

Approbation d'une modification simplifiée du PLU et lancement d'une enquête publique du 28/09 au 28/10/2021. Renseignements auprès du service urbanisme, accueil physique ou téléphonique de 9h à 12h. Tél : 04 50 96 85 58 / Email à urbanisme@mairiedesamoens.fr.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : le conseil municipal a validé une exonération partielle de 2 ans à hauteur de 40% de la base imposable pour les constructions nouvelles (immeubles à usage d'habitation). Celles étant financées par l'Etat étant exonérées en totalité.

Approbation des tarifs pour le camping et la patinoire municipale pour l'hiver 2021-22 prenant en compte les augmentations mécaniques de charges courantes.

• À disposition



AU FIL DES ACTIVITÉS

De nombreux fascicules et plaquettes permettant la découverte du territoire sont disponibles :

- Carte randonnées des Montagnes du Giffre
- 32 balades dans les Montagnes du Giffre
- Au fil du Giffre
- Balades au Fer à Cheval
- Carte panoramique VTT Grand Massif
- Itinéraires VTAE des Montagnes du Giffre
- Livret accueil vélo
- Circuit de la pierre, honneur aux Frahans

Ces brochures sont téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme, des cartes et topo-guides y sont également proposés à la vente.

en bref

Octobre Rose : Une marche rose solidaire organisée par l'association Arts de Vivre au profit de la lutte contre le cancer du sein aura lieu dimanche **24 octobre** au départ de la grenette à 10h pour rejoindre au lac bleu tou-te-s les participant(e)s de la vallée !

Subventions aux associations

2022 : dans le cadre d'une programmation budgétaire avancée, les dossiers de demande de subvention doivent être complétés et retournés en mairie avant le **30 novembre**. Vous pouvez télécharger le formulaire en ligne : <https://www.mairiedesamoens.fr/demande-de-subvention>

Recrutements : La mairie recrute 3 agents de surveillance des parkings publics pour la prochaine saison d'hiver. Délai de dépôt des candidatures le **30 novembre**. Également, un poste d'ASVP ATPM* saisonnier pour la période du 01/12/2021 au 30/04/2022 est à pourvoir. Dépôt des candidatures le **31 octobre**. Renseignements auprès du Chef de la Police Municipale et envoi des candidatures à responsable.police@mairiedesamoens.fr.

Objets trouvés ou déclarés

perdus : la gestion de ce service relève de la Police Municipale. Contactez le service par téléphone au 04.50.90.82.97 ou par email : responsable.police@mairiedesamoens.fr.

*Agent de surveillance de voie publique et Agent Temporaire de Police Municipale

Les conseils
municipaux ont lieu
tous les 1^{ers} lundis de
chaque mois.



19h30

• Point sur...

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Réunion publique organisée par les services de l'État à l'Espace le Bois aux Dames le 9 novembre 2021 à 17H00.
Le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit le 10 octobre 2018 par arrêté préfectoral la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de la Commune de Samoëns.

Qu'est qu'un Plan de Prévention des Risques Naturels ? Le P.P.R. est un document réglementaire, élaboré par les services de l'État, qui identifie les zones à risques à destination des populations et des aménageurs. Il prescrit par ailleurs les mesures pour les nouvelles constructions et les biens existants.

Pourquoi est-il révisé sur la Commune ? La Commune de Samoëns opposait comme carte réglementaire des risques :

- Le Plan d'Exposition aux Risques (P.E.R.) approuvé le 22 mars 1990 ;
- **Le Plan de Prévention des Risques Inondation du Giffre (P.P.R.I.) approuvé le 28 juin 2004 ;**
- La Carte des Aléas opposable depuis le 10 octobre 2018 au titre de l'article R.111-2 du Code de l'Urbanisme.

La révision a pour objectif la prise en compte :

- Des nouveaux éléments survenus dans la décennie (crue du Giffre, érosion des berges, chutes de blocs du Criou, etc.) ;
 - L'analyse des nouveaux enjeux territoriaux par les évolutions du document de planification, des sols (Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 décembre 2019) ;
 - Des nouveaux outils d'analyse des sols et des risques ;
 - Des évolutions de la méthodologie nationale d'expertise et de zonage ainsi que la rédaction des textes.
- Cette révision permettra aussi une meilleure lisibilité des documents par la fusion du P.E.R. et du P.P.R.I.

Pourquoi cette réunion ? Les services de l'État proposent ce rendez-vous non réglementaire afin de rendre-compte à la population Septimontaine du travail initié depuis 2018 et répondre aux interrogations des administrés sur la portée de cette réunion.

• Métier passion

ASSISTANTE MATERNELLE : UN MÉTIER D'AVENIR

Le constat est clair : il y a un réel besoin de garde d'enfants sur la commune et dans la vallée en général.

Le métier vous intéresse ? Voici comment devenir assistante maternelle agréée :

- Faire une demande d'agrément auprès des services de l'Etat, (représenté par la PMI* de Marignier) par le biais d'un formulaire disponible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F798>,
 - Participer à une journée d'information.
 - Accueillir une première visite de la PMI à votre domicile. Les locaux doivent répondre à un cadre réglementairement fixé.
 - Suivre la formation obligatoire de 120h (80h avant l'accueil du 1er enfant puis 40h à effectuer dans un délai de 3 ans). Celle-ci est financée par les services du Département.
 - Se présenter à 2 épreuves du CAP Petite Enfance.
- L'agrément est ensuite renouvelable tous les 5 ans.

IMPORTANT : des aides financières peuvent être proposées par la CAF aux assistantes maternelles qui démarrent leur activité (investissements nécessaires à l'installation, travaux, équipement...)

*PMI = Protection maternelle et Infantile

• Histoire

" OH LAC ! "



C'est un lieu emblématique, un joyau dans son écrin, celui de la base de loisirs de Samoëns ! On vient de loin pour apprécier son décor, pour admirer ses eaux où se reflètent les cimes de montagnes...

Mais connaissez-vous l'histoire du Lac aux Dames ?

Oh certes, les anciennes "Dames" (les religieuses de la Chartreuse de Mélan, qui ont laissé leur souvenir au site) n'auront jamais connu le lac. Le plan d'eau, sous le nom d'excavateur (et même **d'esscavateur**, le parler local fait loi) a été creusé en 1927. A l'origine, il fut une carrière pour prélever les matériaux du ballaste de la ligne du train électrique Annemasse-Sixt.

Dès les années 1970, ce lac fut un lieu très apprécié des pêcheurs et des baigneurs. Il était plus petit qu'à présent et son environnement rugueux à souhait. Buissons, "vernaies", poteaux et ligne électriques, voitures stationnant au raz de l'eau, dans la ribambelle des glacières, la fumée des grillades et le brouhaha des transistors. Images du lac d'autrefois.

C'est à l'aube des années 90 qu'on creusa le grand lac, qu'on aménagea le paysage et les pelouses tout autour. Le Lac aux Dames pouvait acquérir un nouveau standing... Cet été, aux côtés des pêcheurs, des kayakistes et des golfeurs, des centaines de baigneurs ont pu piquer une tête dans le plan d'eau. Depuis le temps qu'ils en rêvaient...